

La France veut mettre fin d'ici 2030 à l'importation de produits agricoles et forestiers non durables



Selon la FAO, de 1990 à 2015, le monde a perdu 129 millions d'hectares de forêts soit 8 fois la superficie de la forêt française, une déforestation responsable de 11% des émissions de gaz à effet de serre.

Ph. DR

Le gouvernement français a publié mercredi sa stratégie pour lutter contre les importations à risque pour la forêt. Cette démarche s'appuiera sur les aides aux pays producteurs de produits forestiers, la création d'un nouveau label et des campagnes de communication.

Selon un récent rapport du Fonds mondial pour la nature (WWF), la France a, ces 5 dernières années, contribué à déboiser potentiellement 5,1 millions d'hectares, à travers les seules importations de 7 matières premières. Hier, le gouvernement français a publié son plan interministériel dont l'objectif est de mettre fin d'ici à 2030 à la déforestation liée à l'importation de produits agricoles ou forestiers non durables. Au programme, «faire évoluer les pratiques» de tous les acteurs. D'abord les pays producteurs, que Paris voudrait faire bouger via sa politique* d'aide au développement («contrats de territoire»). Aux entreprises

françaises qui importent ces produits, l'État propose de rejoindre début 2019 une «plateforme», pour les «inciter à s'engager». Ces mesures concerneront les matières agricoles les plus sensibles : soja, huile de palme, bœuf, cacao, hévéa, bois. Elles seront éventuellement élargies à d'autres produits (café, coton, canne à sucre, maïs, produits miniers...) lors de points d'étape en 2020 et 2025. Côté agriculture et notamment élevage, l'État compte sur des plans de filière, avec l'idée de promouvoir les alternatives.

Objectif : autonomie protéique dès 2030 pour alimenter les élevages. Selon la FAO, de 1990 à 2015, le monde a perdu 129 millions d'hectares de forêts (huit fois la superficie de la forêt française), une déforestation responsable de 11% des émissions de gaz à effet de serre mondiales et de fortes pertes d'espèces. Un tiers est à imputer aux pays de l'Union européenne et à leur consommation de produits agricoles. ■

S.B.